Plan de Protection de l'Atmosphère

Mesure GPM-01

Réduction des émissions des navires de haute mer

L'Environmental Ship Index (ESI)

Dernière mise à jour : septembre 2018

Qu'est-ce que l'ESI ?

L'Environmental Ship Index (Index Environnemental des Navires) permet d'identifier les navires de mer dont les performances en termes de réduction de leurs émissions atmosphériques sont supérieures aux exigences réglementaires (normes d'émission actuelles de l'Organisation Maritime Internationale).

L'objectif est d'**encourager les armateurs à réduire les émissions atmosphériques** des navires et les **inciter à aller volontairement au-delà des seules exigences réglementaires** dans le but d'améliorer la qualité de l'air et l'environnement. L'ESI permet d'établir, pour chaque navire participant, un **score** à partir de plusieurs paramètres : la qualité des carburants utilisés, la performance de sa motorisation, ainsi que des équipements présents à bord (efficacité énergétique, système d'alimentation électrique à quai, etc.).

Le résultat est mesuré sur une échelle de 0 à 100. **Plus le score est élevé, plus le navire est « propre ».** L'indice est destiné à être utilisé par les ports qui le souhaitent pour récompenser les armateurs lorsqu'ils participent à l'ESI et favoriser le recours à des navires plus propres : à partir d'un seuil d'éligibilité défini par chaque port, les navires peuvent obtenir des avantages comme des réductions des droits de port dûs par le navire à chacune de ses escales.

L'ESI a été initiée en 2010 par six ports du range nord-européen et l'IAPH (Association Internationale des Ports et Havres), dont le port du Havre. Uniquement basée sur le volontariat, la démarche globalise aujourd'hui 59 ports de toutes tailles (dont 6 en France : Le Havre depuis 2012 ; Rouen et Paris depuis 2013 ; La Rochelle depuis 2015 ; Marseille depuis mi-2017 ; La Réunion depuis 2018) et concerne plus de 7800 navires de commerce à travers le monde (sur une flotte mondiale estimée à 50 000 navires) ; chaque trimestre compte de nouveaux venus.

Comment est calculé l'ESI ?

L'ESI évalue la quantité d'oxyde d'azote (NOx), d'oxyde de soufre (SOx) et de dioxyde de carbone (CO2) qui est émis par un navire. Un bonus est attribué en cas d'existence d'un système d'alimentation électrique à quais (AEQ). Depuis juillet 2017, la formule permet également de prendre en compte l'efficacité énergétique du navire en mesurant la distance parcourue par rapport à sa consommation de combustible.

SCORE ESI = ESI NOx + ESI SOx + ESI CO2 + AEQ

ESI NOx = x 2*sous-points NOx – compris entre 0 et 100 – divisé par 3 ;

ESI SOx = y sous-points SOx – compris entre 0 et 100 – divisé par 3 ;

ESI CO2 = 5 si rapportage tous les 6 mois de données sur carburant et distance – l'augmentation de l'efficacité énergétique en % est ajoutée en points – total plafonné à 15 ;

AEQ = 10 si système d'alimentation électrique à quais

L'ESI en Normandie

Le Port du Havre a été l'un des partenaires fondateurs de la démarche et l'a mis en place dès 2012.

Le Port de Rouen s'est lancé dans la démarche à partir de 2013.

Chaque année, HAROPA décerne des trophées aux compagnies maritimes et favorise ainsi les escales les plus vertes en leur octroyant, selon le seuil d'éligibilité de score ESI retenu (25 pts à Rouen et 34 pts au Havre), des récompenses financières, qui peuvent aller jusqu'à 10 % de réduction de frais de port.

Directeur de publication : Patrick BERG – Réalisation : SECLAD – DREAL Normandie – Cité administrative Saint-Sever – BP 86002 – 76032 Rouen cedex

L’ESI au GPMH et au GPMR

	GPMH						
	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Score seuil	25	31	31	31	31	34	40 / 34
Nb d’escales concernées	247	182	139	263	181	326	
Types de bateaux concernés	Porte-Conteneurs + rouliers					id + navires croisière	
Budget	100 000€	100 000€	100 000€	100 000€	100 000€	110 000€	

	GPMR					
	2013	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Score seuil	25	25	25	25	25	30
Nb d’escales concernées	22	20	17	73	104	
Types de bateaux concernés	Lignes spécialisées et régulières			id+ tramping*	id + navires croisière	
Budget	35 000 €	35 000 €	35 000€	35 000€	40 000€	

* transport à la demande

Et le PPA ?

Depuis 2017, l’ESI au GPMH et au GPMR concerne également les paquebots de croisière. Cette extension de l’ESI aux paquebots a bénéficié du soutien financier de la DREAL dans le cadre du PPA (subvention de 5000€ pour chaque port).